



## **FEDERATION CANTONALE JURASSIENNE DES CHASSEURS**

### **COMMISSION DE LA PROTECTION**

#### **PROTECTION DES FAONS DE CHEVREUILS ET DE LA FAUNE SAUVAGE**

La fédération cantonale jurassienne des chasseurs se mobilise chaque année pour la protection et la sauvegarde des faons de chevreuils. Cette année encore, il est important d'établir une saine collaboration avec le monde agricole. Les exploitants qui le désirent pourront appeler les gardes-faunes, afin de participer aux actions de recherches des faons avant la fauche des surfaces herbagères.

Les mises-bas s'étendent en principe de mi-mai – mi-juin mais peuvent parfois se prolonger. La présence régulière d'une femelle de chevreuil dans un champ, souvent dans le même secteur est un très bon indice montrant qu'elle a mis bas ses faons aux alentours. Les faons, pendant les premiers jours de leur vie, restent totalement immobiles dans une touffe d'herbe et ne se lèvent qu'au moment où leur mère vient les allaiter.

Lorsqu'une chevrette est repérée, diverses actions peuvent être menées par les chasseurs, les gardes faune, les gardes auxiliaires ou les agriculteurs. Ces actions débutent par l'observation préalable des surfaces, en cas d'indice ou de présence les moyens d'action simples peuvent être mis en œuvre : pose d'éléments perturbateurs sur des supports (sacs en plastique, ruban, ballons, feuilles alu sur piquets) les parcelles peuvent être "balisées" au moyen de lampes de chantier, l'utilisation de répulsif est également une possibilité. Alertées, les chevrettes inquiètes déplaceront leurs faons vers d'autres parcelles. Le passage avec un chien bien dressé permet parfois de découvrir un faon et de le déplacer. Des moyens techniques modernes font également partie de la panoplie de détection tel que détecteurs électroniques, drones, sirène ultrasons et autres

L'utilisation de l'ensemble des moyens décrit ci-dessus permet également l'effarouchement de bon nombre d'espèces animales ayant trouvé refuge dans les zones d'exploitation tel que renard, lièvre, chat et certaines espèces d'oiseaux nicheurs au sol.

Si une chevrette a été vue dans une parcelle, nous demandons aux agriculteurs s'il n'est pas à même d'intervenir de contacter, si possible l'avant-veille de la fauche, un chasseur de la région, ou d'appeler un des n° figurant dans le tableau ci-dessous.

Des affiches seront posées dans les centres agricoles, dans quelques laiteries et magasins du canton où figureront des n° de personnes pouvant intervenir. Pendant les heures de bureau, l'appel peut directement être adressé à Mme Didier, à l'office de l'environnement.

Diverses recommandations font partie des mesures prévues dans les réseaux OQE, en particuliers la fauche centrifuge comme le montre les schémas ci-dessous, la fauche commence par le centre de la parcelle pour se terminer vers l'extérieur.

Lors de la période de couvaison et de mise bas, soit entre avril et juillet, il est primordial de ne pas laisser les chiens en liberté et sans surveillance.

L'ensemble de la faune sauvage, soit tout un cortège d'animaux discrets, a tout à gagner de l'engagement de chacun pour leur protection.

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration.

Commission de protection de la fédération  
Cantonale jurassienne des chasseurs,  
Amstutz Walter

N° de téléphone à disposition :

Région, correspondant	Personne de contact	Téléphone
Office de l'ENV	Mme Roxane Didier	032 420 48 24
Clos du Doubs	M. Bernard Bertold	079 548 45 59
Vallée de Delémont	M. Ulrich Jordi	079 849 80 20
Ajoie	M. Amstutz Walter	079 252 08 17
Franches-Montagnes	M. Kern Ruedi	079 460 01 05

Commission de protection de la fédération  
Cantonale jurassienne des chasseurs,  
Amstutz Walter

Annexe :

- Schéma de sens de fauche recommandé pour la sauvegarde des jeunes animaux
- Photo d'un faon dans un pré

## Méthode de fauchage

**Méthodes bien adaptées**  
 Faucher vers l'extérieur laisse plus de chance à la faune de fuir.

## Méthode de fauchage

**Méthode peu adaptée**  
 Faucher vers l'intérieur risque de piéger le faon.

## Moyen d'action

**Veille de la fauche**  
 Perturber l'animal sur ses 3 sens. Le but de ces mesures est d'inciter la chevrette à déplacer son ou ses petits.

**Ouïe**  
 Perturber avec un bip sonore

**Vue**  
 Perturber avec une lampe clignotante

**Odorat**  
 Perturber avec un produit répulsif

